

## DNCA INVEST

*Société d'investissement à capital variable*

Siège social : 60, avenue J.F. Kennedy,

L-1855 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 125.012

(le "**Fonds**")

### AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT DNCA INVEST-SRI NORDEN EUROPE

Luxembourg, 7 février 2024

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration du Fonds (le "**Conseil d'administration**") souhaite vous informer d'un changement important concernant le compartiment DNCA INVEST- SRI NORDEN EUROPE du Fonds (le "**Compartiment**").

**Les termes non définis dans le présent avis ont la même signification que ceux définis dans le prospectus actuel du Fonds ("Prospectus").**

À compter du 11 mars 2024 (la "**Date d'entrée en vigueur**"), le Conseil d'administration a décidé de modifier l'indice de référence composite utilisé par le Compartiment à des fins de comparaison des performances et de calcul de la commission de performance (le "**Changement**").

Le Changement n'entraînera pas de coûts de transaction spécifiques liés au marché qui seraient liés à un ajustement du portefeuille.

Actuellement, le Compartiment utilise l'indice composite "40 % MSCI Nordic, 35 % DAX, 15 % SMI, 10 % MSCI UK TR UK Net Local Currency" (l'"**Indice de référence actuel**") comme indice de référence composite pour la comparaison des performances et le calcul de la commission de performance.

Le Conseil a décidé de remplacer l'indice de référence actuel par "35 % MSCI Nordic, 25 % DAX, 15 % SMI, 15 % AEX, 10 % MSCI UK TR UK Net Local Currency" (le "**Nouvel indice de référence**").

Cette décision fait suite à une réévaluation stratégique de l'approche de l'analyse comparative du Compartiment afin de mieux l'aligner sur la philosophie d'investissement de l'équipe de gestion et sur les perspectives du marché. L'ajustement reflète un recalibrage de l'exposition du Compartiment au MSCI Nordic, qui passe de 40 % à 35 %. Ce changement vise à remédier à l'influence disproportionnée de Novo Nordisk, qui représentait auparavant une part importante de l'indice de référence MSCI Nordic et, par conséquent, de l'indice de référence actuel. En ajustant la pondération, nous réduisons le risque inhérent associé à une seule entité et augmentons la diversification du Compartiment.

En outre, l'équipe de gestion du Compartiment reconnaît la solidité des fondamentaux macroéconomiques des Pays-Bas et la présence notable de sociétés à forte valeur potentielle au sein de l'AEX, en particulier dans le secteur en pleine croissance des semi-conducteurs. Cela a conduit l'équipe de gestion du Compartiment à introduire une allocation de 15 % à l'AEX.

Parallèlement, l'équipe de gestion du Compartiment a également ajusté la pondération du DAX au sein de l'indice de référence, la faisant passer de 35 % à 25 %. Cette réaffectation vise à équilibrer l'exposition du Compartiment entre les différents marchés européens, atténuant ainsi le risque de concentration.

Le Conseil d'administration estime que ces changements permettront au Compartiment de se positionner plus favorablement dans l'environnement économique actuel, en offrant une plus grande flexibilité et une meilleure réactivité aux mouvements du marché. Le nouvel indice de référence reflète plus fidèlement l'orientation et le profil de risque du Compartiment.

Par conséquent, le Conseil d'administration, en consultation avec la Société de gestion, a décidé, à compter de la date d'entrée en vigueur, de remplacer l'Indice de référence actuel par le Nouvel indice de référence.

Le Nouvel indice de référence a des composantes similaires à celles de l'Indice de référence actuel et le passage de ce dernier au Nouvel indice de référence ne devrait pas entraîner de modification substantielle des actifs du Compartiment.

Étant donné que la commission de performance du Compartiment sera calculée sur la base du Nouvel indice de référence, le Changement peut entraîner une augmentation ou une diminution de la commission de performance. La performance du Compartiment sera également comparée au Nouvel indice de référence à partir de la Date d'entrée en vigueur.

Suite à ce Changement, le Nouvel indice de référence sera utilisé comme indicateur de référence ex post dans l'objectif d'investissement du Compartiment.

Toutes les autres caractéristiques clés du Compartiment resteront inchangées.

Le Changement n'aura aucun impact sur le profil de risque du Compartiment (tel que mesuré par l'indicateur synthétique de risque (SRI) indiqué dans les documents d'information clé (" **DIC**")).

Si vous estimez que le Changement ne répond plus à vos besoins d'investissement, vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais, jusqu'au 4 mars 2024, à 12h00 (heure de Luxembourg).

Le Changement exposé dans le présent avis sera intégré dans la prochaine mise à jour du Prospectus et des DIC relatifs au Compartiment, qui peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande au siège social du Fonds, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Notre équipe commerciale reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur le Changement d'indice du Compartiment.

Cordialement,

Le Conseil d'administration  
**DNCA INVEST**

\* \* \*

Le prospectus et les feuilles d'information de base pour la Suisse, les Statuts ainsi que les rapports annuel et semi-annuel de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant de la SICAV en Suisse.

Le représentant en Suisse :

**REYL & Cie SA**, 4 rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse.

Le service de paiement en Suisse : Banque Cantonale de Genève, Quai de l'Île 17, CP 2251, 1211 Geneva 2, Switzerland